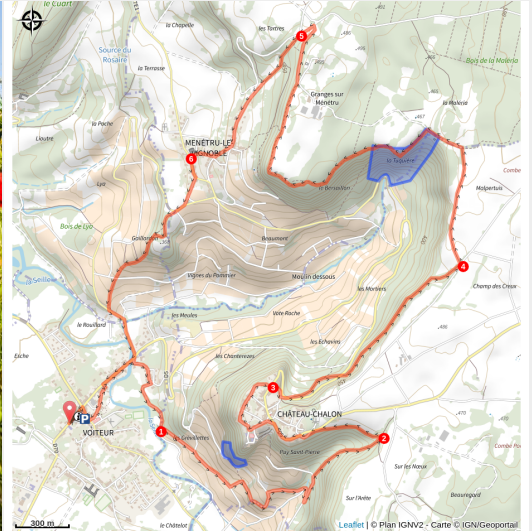


Le Vignoble - 6R

Bresse Haute-Seille



Château-Chalon, l'un des Plus Beaux Villages de France (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Au départ de Voiteur, ce circuit parcourt le vignoble le plus réputé du Jura. La montée au départ est exigeante mais la visite de Château-Chalon, village classé parmi les plus beaux de France, est une magnifique récompense. Le retour se fait par une ancienne voie romaine et le chemin du Gaillardon.

Suivre le balisage n° 6 rouge

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 1 h 30

Longueur : 12.3 km

Dénivelé positif : 372 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Histoire et patrimoine, Naturel, Oenologique

Itinéraire

Départ : Voiteur

Arrivée : Voiteur

Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Voiteur

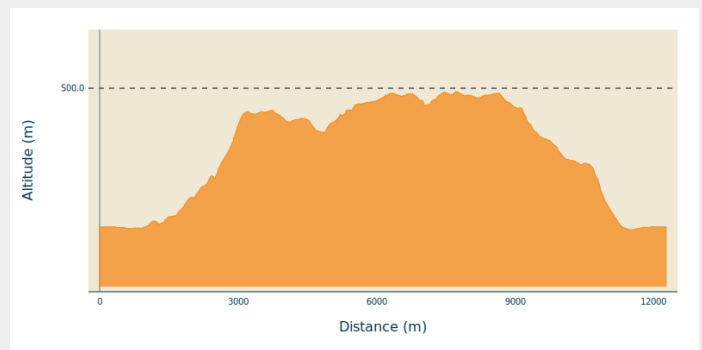
2. Château-Chalon

3. Nevy-sur-Seille

4. Menétru-le-Vignoble

5. Domblans

Profil altimétrique

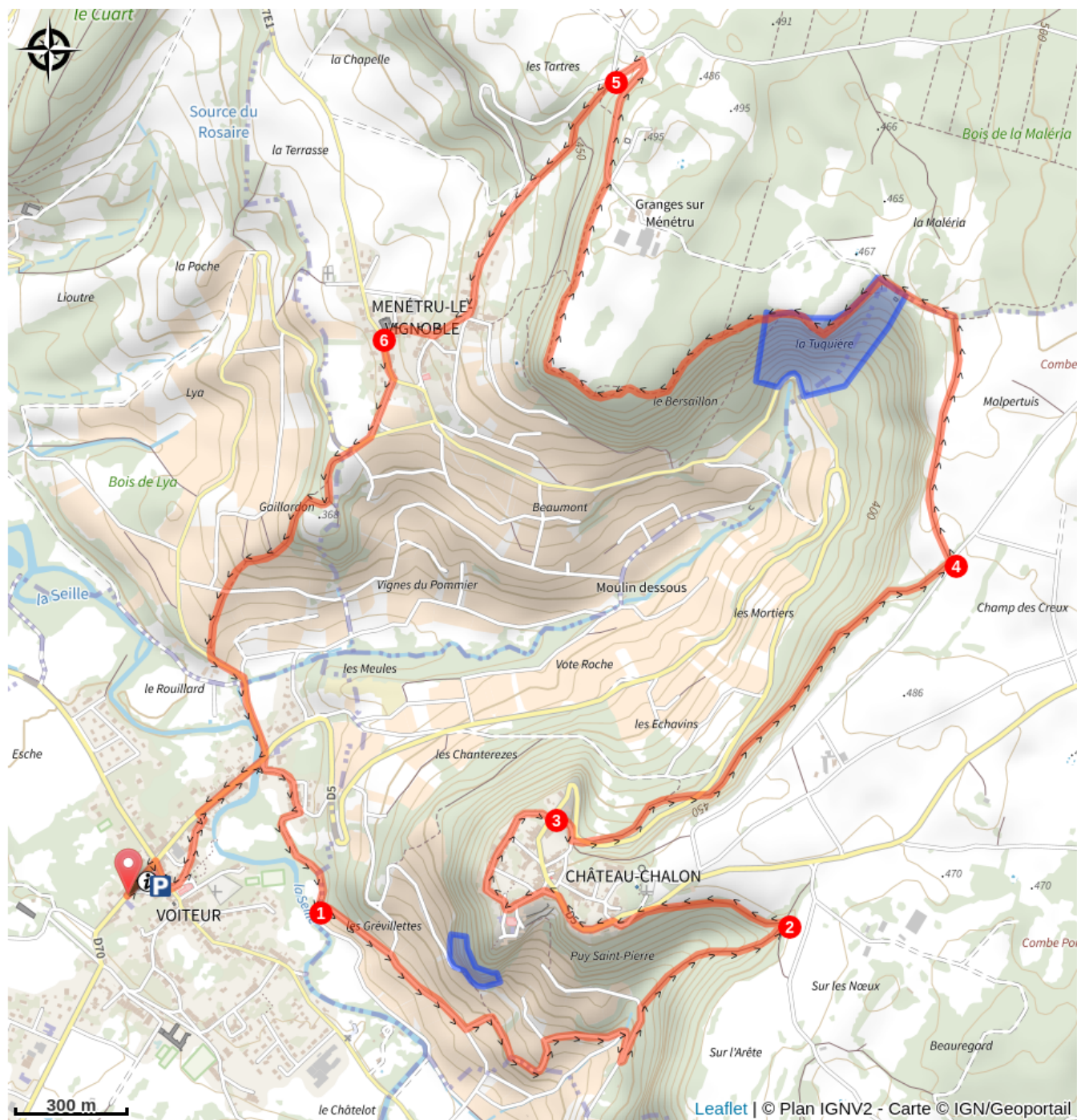


Altitude min 252 m Altitude max 496 m

De l'office de tourisme à **VOITEUR**, rejoindre **l'Eglise** au centre du village puis, par la D 5 en direction de Château-Chalon, gagner le **Pont de Mézières** (poteau). Prendre à droite la rue de Maizières jusqu'au poteau **Les Grevillettes**.

1. Au poteau **Les Grevillettes**, monter à gauche. Au poteau **Les Chaises**, poursuivre tout droit dans les vignes et rejoindre **Les Niods** (poteau). Gravier à gauche un chemin très raide et caillouteux, jusqu'à la **Fontaine des Nœuds** (poteau).
2. A la **Fontaine des Nœuds**, rejoindre à droite Château-Chalon et parcourir le village en partant à gauche jusqu'au belvédère. Passer ensuite devant la **Maison de la Haute Seille** et rejoindre la sortie du village, au poteau **CHATEAU CHALON**.
3. Au poteau **CHATEAU CHALON**, traverser la route principale et descendre en face. Couper à nouveau la route en contrebas. Au poteau **Aux Vergers**, monter à droite traverser une nouvelle fois la D 5 et poursuivre en face par l'ancienne **voie romaine**.
4. Au poteau **Voie romaine**, partir à gauche et longer le rebord du plateau par un cheminement menant au poteau **Le Latet de Ménétu**, puis au belvédère de la Croix de Beaumont et enfin une route. Prendre à gauche jusqu'au poteau **Granges de Ménétu**.
5. Au poteau **Granges de Ménétu**, prendre à gauche un chemin descendant au poteau **Le Grapot**. Rejoindre par la route **MENETRU LE VIGNOBLE** (poteau), et plus bas dans le village, le poteau **La Fontaine**.
6. Au poteau **La Fontaine**, poursuivre dans le village et prendre à droite. Dans le premier virage de la D 205, partir à gauche et bientôt descendre, avec prudence, un chemin caillouteux débouchant dans les vignes. Descendre en bas de celles-ci, au poteau **Sous les vignes**. Rejoindre le **Pont de Mezières** puis l'arrivée à **VOITEUR**.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté (reste rouge)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaisson, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la D70 en direction de Le Vernois puis en direction de Voiteur.

Parking conseillé

Parking de l'Office du Tourisme de Voiteur

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LES LATETS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Lattet sur la commune de Menétru-le-Vignoble.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre

blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme JurAbsolu
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR
contact@jurabsolu.fr
Tel : 03 84 44 62 47
<https://www.jurabsolu.fr/>

